

S.P.R.B. - B.D.U. - D.U.
Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / boîte 1
B - 1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 01/pfd/500476
N/réf. : AVL/AH/AND-2.208/s.556
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : ANDERLECHT. Rue Chomé-Wyns, 5. Installation de 3 pavillons mobiles préfabriqués dans la cour de l'Athénée Léonardo Da Vinci. (Dossier traité par Mme S. Buelinckx.)

En réponse à votre courrier du 2 juin 2014 sous référence, réceptionné le 3 juin, nous vous communiquons ***l'avis favorable*** émis par la CRMS en sa séance du 25 juin 2014, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne l'ensemble scolaire compris entre la rue Chomé-Wyns et la rue des Goujons, dans le quartier de Cureghem à Anderlecht, quartier densément peuplé. Le périmètre d'intervention est situé à proximité directe du Mémorial national des Martyrs juifs de Belgique, classé comme monument.

Réalisée sur un ancien site industriel, l'ensemble comprend deux bâtiments scolaires construits respectivement en 1959 et 1980. Le site est aujourd'hui occupé par l'Athénée royal Léonardo Da Vinci, ainsi que par l'ISIB et par l'enseignement de promotion sociale. Le projet consiste à implanter une construction modulaire dans la cour de récréation située dans la zone sud-est, en retrait de la rue des Goujons. Il s'agirait d'une construction provisoire en attendant de la rénovation du bâtiment voisin pour 200 élèves de l'enseignement fondamental.

Le module est destiné à trois classes maternelles avec sanitaires et local technique, accessibles par une rampe d'accès et par un escalier. La demande cadre dans l'opération lancée par la Fédération Wallonie-Bruxelles visant à créer environ 6400 places supplémentaires devant être opérationnel pour l'année scolaire 2014-2015. ***L'implantation des classes n'appelle pas de remarques particulières sur le plan patrimonial.***

La Commission attire toutefois l'attention du Fonctionnaire délégué sur l'impact des modules scolaires préfabriqués tant sur les élèves et leurs enseignants que sur l'espace public. Dans le contexte actuel, ces modules, particulièrement peu qualitatifs, sont en effet amenés à durer un certain temps. La CRMS suggère d'inviter la Fédération Wallonie-Bruxelles à lancer un concours d'architecture pour concevoir de nouveaux modèles de classes « provisoires » qui soient plus agréables et mieux intégrées dans leur environnement immédiat.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

c.c. à : BDU-DMS : Mme Fr. Cordier ; BDU-DU : S. Buelinckx ; Commune d'Anderlecht ; Fédération Wallonie-Bruxelles.